

PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2020

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 février 2020 à 20 h 00 à laquelle est présent le maire, **M. RICHARD CARON**, et les membres du conseil municipal suivants : **MM. GILLES BEAULIEU, ANDRÉ CARON, PHILIPPE MORNEAU-HARDY ET MICHEL FERLAND** formant quorum sous la présidence du maire.

Absences : M^{mes} Valérie Bourgoïn et Julie Nadeau

2020-02-012

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit ouverte à 20 h 00 et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

2020-02-013

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 dont les membres du conseil ont reçu la copie dans les délais prévus, et affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à la lecture, soit adopté.

2020-02-014

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Attendu que la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020, totalisant une somme de 66 214,62 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 66 214,62 \$.

2020-02-015

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 DU SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

Attendu l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie existante entre la Ville de Saint-Pascal et les municipalités de Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Germain, Saint-Philippe-de-Néri, Kamouraska et Sainte-Hélène-de-Kamouraska;

Attendu les prévisions budgétaires 2020 pour le Service intermunicipal de sécurité incendie soumises par la Ville de Saint-Pascal ainsi que l'estimation de la contribution financière de chacune des municipalités;

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska approuve les prévisions budgétaires de l'année 2020 pour le Service intermunicipal de sécurité incendie telles que soumises par la Ville de Saint-Pascal et accepte de verser sa contribution financière au montant de 45 197,91 \$ conformément aux modes de répartition établis à l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie.

2020-02-016

DEMANDE D'AUTORISATION DE GROUPEMENT FORESTIER GRAND-PORTAGE INC. POUR L'OUVERTURE DE LA ROUTE DU PETIT-MOULIN JUSQU'AU LOT #5 726 374

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE suite à la réception de la demande d'ouverture de route accompagnée de la preuve d'assurance requise tel que mentionné à l'**Article 5** du **Règlement municipal No 120-2004**, la Municipalité autorise le Groupement forestier Grand-Portage Inc. à ouvrir la route du Petit-Moulin jusqu'au lot 5 726 374 pour la saison hivernale 2019-2020;

QU'à l'extrémité, le chemin devra être ouvert en pente douce, afin qu'il soit sécuritaire pour la circulation des VTT et des motoneiges;

QUE la Municipalité se réserve le droit de fermer la portion de route ci-haut mentionnée pendant la période de dégel pour cause de bris de chemin ou à des fins préventives de dégradation dudit chemin, le cas échéant;

QU'une copie du Règlement ci-haut mentionné accompagne cette résolution afin que le contenu de l'Article 5 soit respecté.

2020-02-017

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES POUR L'ANNÉE 2020

Attendu la résolution 2019-11-154 adoptant le calendrier des séances régulières pour l'année 2020;

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska modifie son calendrier des séances régulières en mars 2020.

QUE la séance prévue le 2 mars 2020 est reportée au lundi 16 mars 2020, 20 h.

2020-02-018

APPROBATION DES INTERVENTIONS EN COURS D'EAU PRÉVUES EN 2020

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie les travaux d'entretien sur le ruisseau Poivrier prévus par la MRC en 2020 et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus au ruisseau Poivrier en 2020.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions.

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité

de maintenir ce mode de répartition.

2020-02-019

APPUI POUR LE PROJET DE MODERNISATION ET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SPORTIF DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie la Ville de Saint-Pascal dans le cadre du projet d'aménagement et d'agrandissement du Centre sportif afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE le projet aura un impact durable pour la communauté et mobilisera l'ensemble des citoyens du Kamouraska, jeunes et moins jeunes, par la promotion du sport et l'adoption des saines habitudes de vie;

QUE les impacts positifs et significatifs du projet au niveau de l'accessibilité, de la sécurité et de l'amélioration des dispositions logistiques pour les utilisateurs, les bénévoles et l'ensemble des comités organisateurs des différents événements (régionaux et provinciaux) se déroulant au Centre sportif de Saint-Pascal;

QUE la modernisation du bâtiment et de ses équipements permettra à cette infrastructure supralocale une pérennité opérationnelle pour les années à venir ;

2020-02-020

SOUTIEN ADMINISTRATIF TEMPORAIRE AU BUREAU MUNICIPAL

Attendu que Madame Josée Thériault est en congé de maladie pour une période indéterminée;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a analysé la situation et que l'embauche d'une ressource s'avère nécessaire au poste de la direction générale;

Attendu que Madame Maryse Ouellet est directrice générale à la municipalité de Sainte-Louise et a offert ses services pour occuper temporairement ledit poste;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska entérine l'embauche d'une ressource temporaire au poste de la direction générale, soit Madame Maryse Ouellet et ce, pendant l'absence de Madame Josée Thériault pour une période indéterminée à raison de deux jours par semaine soit les jeudis et vendredis.

2020-02-021

NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À SIÉGER SUR LE COMITÉ « AVENIR DE L'ÉGLISE »

Attendu que le Conseil de fabrique est en réflexion quant à l'avenir de son bâtiment principal (église);

Attendu que le Conseil municipal souhaite participer aux réflexions et discussions avec le Conseil de fabrique et autres membres de

la communauté;

Attendu qu' un comité ad hoc a été mis en place pour analyser les besoins du milieu concernant les fonctions de l'église et autres besoins;

Attendu que le Comité ad hoc consultera la population quant aux projets possibles;

Attendu que le Comité ad hoc aura un rôle de recommandation auprès du Conseil municipal et du Conseil de fabrique;

Attendu qu' il y lieu de mandater deux représentants du Conseil municipal au Comité ad hoc;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE messieurs Richard Caron, maire et Gilles Beaulieu, conseiller soient mandatés à titre de représentants du Conseil municipal au sein du Comité ad hoc.

QUE messieurs Richard Caron et Gilles Beaulieu fassent rapport au Conseil municipal de l'état d'avancement du comité ad hoc après chaque rencontre.

2020-02-022

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA-EST (APHK)

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue de façon financière en octroyant un montant de 50,00 \$.

2020-02-023

DEMANDE D'AVANCE DE FONDS POUR LE CARNAVAL 2020

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la secrétaire-trésorière adjointe, M^{me} Roxanne Morin, à effectuer une avance de fonds au montant de 1 000,00 \$.

VARIA

2020-02-024

DEMANDE D'AUTORISATION DE M. JACQUES BOUCHARD (FORESTERIE J'BUCHÉ) POUR L'OUVERTURE DU CHEMIN DE LA SOUCHE JUSQU'AU LOT 5 726 280

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE suite à la réception de la demande d'ouverture de route accompagnée de la preuve d'assurance requise tel que mentionné à l'**Article 5** du **Règlement municipal No 120-2004**, la Municipalité autorise le M. Jacques Bouchard, Foresterie J'Buche à ouvrir le chemin de la Souche jusqu'au lot 5 726 280 pour la saison hivernale 2019-2020;

QU'à l'extrémité, le chemin devra être ouvert en pente douce, afin qu'il soit sécuritaire pour la circulation des VTT et des motoneiges;

QUE la Municipalité se réserve le droit de fermer la portion de route ci-haut mentionnée pendant la période de dégel pour cause de bris de chemin ou à des fins préventives de dégradation dudit chemin, le cas échéant;

QU'une copie du Règlement ci-haut mentionné accompagne cette résolution afin que le contenu de l'Article 5 soit respecté.

2020-02-025

FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

Attendu que la Fédération québécoise des Municipalités offre un forum des communautés forestières;

Attendu que ce forum se tiendra le mercredi, 19 février 2020 au Centre des Congrès de Québec au coût de 199,00 \$ taxes en sus;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les membres du conseil municipal autorisent la dépense et mandate M. Philippe Morneau-Hardy, conseiller à participer à ce forum.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-02-026

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 20 h 25.

Richard Caron, maire

Roxanne Morin,
secrétaire-trésorière adjointe